



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

L'Agence Parcs Canada
1300 - 635 8 Ave SW
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (866)246-6893

AMENDMENT / MODIFICATION

003

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

- **Signed copy of this amendment is to accompany each tender.**
- **Une copie signée de cet amendement accompagne chaque offre.**

Vendor/Firm Name and Address
 Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

L'Agence Parcs Canada
1300-635 8 Ave SW
Calgary, AB T2P 3M3

Title-Sujet Réparation de l'église St. Andrew's – Lieu historique national de la Piste-Chilkoot		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-17-5533/A		Date: 21 mars 2018
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-18-00818959		Amendment No. - N° de la modif. 003
Solicitation Closes:		
at – á 02:00 PM	on – le 23 mars 2018	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B.		
Plant-Usine: <input type="checkbox"/>	Destination: <input checked="" type="checkbox"/>	Other-Autre: <input type="checkbox"/>
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Rebecca Chen		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-8509		Fax No. – No de FAX: 1-866-246-6893
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Title - Titre	
Telephone No. - N° de telephone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

Modification 03

Cette modification vise à distribuer information de la conférence des soumissionnaires et à modifier les documents d'appel d'offres.

A) PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

	Vendor	Name
1	NGC Builders	Byron Gilday Jesse Gilday
2	Ultimate Construction Inc	Philip Hoad Michel Babineau
3	AFAB Enterprises Ltd.	Teresa Klejno
4	Seismic 2000 Construction Ltd.	Rory Dellow or Dave Lammers
5	Big Rock Construction Company	Tom Falladown
6	Repp Industries Roofing Ltd.	Paul Tousignant
7	Southpaw Construction	Aren Coates

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et moyennant l'approbation des fournisseurs.

B) MODIFICATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Dans: Section 01 11 55 GENERAL INSTRUCTIONS

1.7 TRANSPORTATION

Supprimer : 4.2 500 hours on type to be used;

Remplacer par : 4.2 50 hours on type to be used;

C) QUESTIONS ET RÉPONSES

La Q4 et sa R4 de la modification 1 ont été révisées pour ajouter un échantillon d'ouvrage supplémentaire :

4. Ensembles de solins : solins de besace, solin à gradins, déflecteur et chaperon.

Q7 Prière de nous fournir une photo du sentier vu du sol, entre la gare et le site.

R7 Le sentier reliant la gare de Bennett à St Andrews mesure approximativement 350 mètres de longueur. Le sentier est relativement de niveau et dégagé sur ses cent premiers mètres, mais il est plus étroit sur les 250 mètres suivants où il y a également un dénivelé ascendant de 15 mètres et parfois des marches et des promenades en bois. Les images Google ci-jointes montrent le sentier entre la gare de Bennett et St Andrews en été. Le lien suivant du site Google.com/maps pourraient vous être utile comme source visuelle supplémentaire : <https://www.google.com/maps/@59.8453595,-134.9988536,2a,75y,199.65h,104.43t/data=!3m6!1e1!3m4!1sPVx7h5y2aaMkM4ij-QmQyQ!2e0!7i13312!8i6656>.

Q8 Pouvons-nous utiliser autre chose que du papier feutre pour la couche de pose?

R8 Le papier feutre est le matériau déjà en place. Le nouveau produit doit être tel que prescrit dans le devis.

Q9 Combien de planches endommagées y a-t-il?

R9 Voir à la section 01 11 55 – Instructions générales, à l'alinéa 1.1.2.5 ainsi que la note 2 sur la toiture au

dessin A-102 pour plus de détails.

Q10 Quelle est l'épaisseur du revêtement en contreplaqué?

R10 Un demi-pouce (0,5 po).

Q11 Faut-il remettre les bardeaux retirés à Parcs Canada?

R11 Oui. L'entrepreneur retenu recevra des sacs sur place qui serviront à contenir les bardeaux enlevés. Ces sacs seront fournis par Parcs Canada.

Q12 Comme il est interdit d'effectuer des travaux de soudage sur place, pouvez-vous nous proposer une solution de remplacement?

R12 L'interdiction d'effectuer des travaux de soudage sur place ou à 11 m du bâtiment sert à protéger ce dernier du feu. Selon l'alinéa 2.3.9.4 de la section 07 62 00, tous les joints devant être faits sur place pour le bâtiment existant doivent « être réalisés par une combinaison de produits d'étanchéité et de joints qui fourniront un fini étanche à l'eau. » L'entrepreneur devrait prendre note de ces emplacements sur les dessins d'atelier.

Q13 Est-ce que Parcs Canada offre un détour aux visiteurs ainsi que de la signalisation connexe?

R13 Oui, Parcs Canada aménagera un détour pour les visiteurs et fournira la signalisation appropriée. Il importe de noter que l'entrepreneur demeure responsable d'ériger une clôture périmétrique autour du chantier. Prière de consulter le devis pour ce qui est des détails sur les exigences relatives à la clôture et aux barrières que doit ériger l'entrepreneur.

Q14 Quelle est la date de début du projet la plus hâtive?

R14 La date de début la plus hâtive dépend des conditions météorologiques. Pour de plus amples renseignements sur le calendrier et l'horaire d'exploitation du train, prière de communiquer avec :

White Pass & Yukon Route

Sans frais au 1-800-343-7373

info@wpyr.com

Q15 Faut-il expédier les matériaux par hélicoptère?

R15 Non, les matériaux n'ont pas à être expédiés par hélicoptère. On encourage l'entrepreneur à étudier d'autres options, par exemple le train, l'avion ou le bateau. Il est important de savoir que les véhicules motorisés sont interdits sur les lieux.

Q16 Pouvons-nous utiliser le train pour le transport de nos cargaisons?

R16 Il incombe à l'entrepreneur de communiquer avec White Pass & Yukon Route pour obtenir des détails relatifs au transport de marchandises en train.

Q17 Est-ce que la gare de Bennett est accessible aux véhicules?

R17 Non, aucune route d'accès ne mène à la gare de Bennett. La gare est située à environ 500 à 700 m en contrebas de l'église St. Andrews. De plus, il est interdit d'utiliser des véhicules à moteur sur les lieux.

Q18 Les exploitants d'hélicoptère de Whitehorse peuvent-ils répondre aux exigences?

R18 Oui, vous devriez être en mesure de trouver des exploitants d'hélicoptère à Whitehorse qui pourront répondre aux exigences décrites.

Q19 Est-ce qu'il y aura des appareils de réfrigération sur place?

R19 Non.

Q20 Est-ce qu'il y aura une source d'alimentation en électricité fournie sur place?

R20 Non. L'entrepreneur devra prévoir des groupes électrogènes qui fourniront son alimentation en électricité.

Q21 Où devons-nous installer notre campement?

R21 L'aire de campement désignée est à proximité immédiate du terrain de camping de randonnée lui-même.

Q22 Pourquoi doit-on limiter à huit (8) le nombre d'employés sur place?

R22 On impose une limite de huit (8) personnes sur place en raison de la configuration du site et de ses limites ainsi que pour que l'on puisse conserver des places d'hébergement permanentes à Bennett.

Q23 Faut-il se procurer des permis?

R23 Oui. Avant le début des travaux, il faudra obtenir un permis d'exploitation de Parcs Canada auprès du bureau ministériel de Whitehorse.

Q24 Prière de confirmer s'il est permis d'utiliser un mode d'accès mécanique à partir de la gare ferroviaire jusqu'au site, par exemple un appareil de manutention télescopique, un chariot élévateur à fourche, un chariot à bras télescopique OU un véhicule tout terrain avec une remorque.

R24 Non, les véhicules motorisés sont interdits sur les lieux.

Q25 Prière de confirmer si des conteneurs maritimes (Seacan) peuvent être utilisés sur les lieux, soit en les transportant par hélicoptère, soit par la voie ferrée.

R25 Il est interdit n'utiliser des Seacans sur les lieux.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.